



HAL
open science

La non-demande ou le refus de l'offre sociale, des comportements politiques inaudibles ? Le cas des “ grands exclus ” dans le champ de l'AHI.

Julien Lévy

► To cite this version:

Julien Lévy. La non-demande ou le refus de l'offre sociale, des comportements politiques inaudibles ? Le cas des “ grands exclus ” dans le champ de l'AHI.. Congrès de l'Association Française de Science Politique, Jul 2017, Montpellier, France. halshs-01653910

HAL Id: halshs-01653910

<https://shs.hal.science/halshs-01653910>

Submitted on 2 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Congrès AFSP Montpellier 2017

Section Thématique 51 : Les publics précaires dans les associations : Dynamiques politiques et rapport à l'action sociale

Julien Lévy, Laboratoire PACTE (UMR 5194) Université Grenoble Alpes,
julien.levy@umrpacte.fr

La non-demande ou le refus de l'offre sociale, des comportements politiques inaudibles ? Le cas des « grands exclus » dans le champ de l'AHI.

Introduction

Il y a maintenant à peine plus de dix ans (hiver 2006-07), la France a connu l'une des mobilisations les plus médiatiques et retentissantes dans le champ du sans-abrisme avec le campement des Enfants de Don Quichotte le long du canal Saint-Martin à Paris. Initié par des personnes non identifiées dans le champ et se revendiquant comme de simples citoyens, le mouvement a rapidement vu des personnes à la rue nourrir les rangs des « campeurs ». Alors que l'idée initiale était que le campement rassemble des personnes logées et à la rue, le canal Saint-Martin a majoritairement été investi par des personnes sans abri qui l'ont rejoint pour des raisons diverses, qu'elles soient politiques ou très pratiques (sécurité, nourriture, attrait de la médiatisation). La médiatisation de ce mouvement et son caractère original ont permis d'obtenir un écho important au niveau national et une attention politique que n'espéraient alors plus les acteurs associatifs du champ. Après une certaine hésitation, et non sans quelques critiques, la majeure partie d'entre eux se sont d'ailleurs ralliés au mouvement (Noblet, 2010, p.131) et ont « apporté leur expertise », comme le précise « La charte du Canal Saint-Martin pour l'accès de tous à un logement » publiée par les EDQ le 25 décembre 2006. Si cette action peut susciter la discussion sur la place des personnes sans abri au sein des mouvements ayant vocation à alerter ou à défendre leurs intérêts (Damon, 2002c), elle représente en tout cas un exemple de mobilisation intégrant des personnes sans abri par son « efficacité symbolique » (Bruneteaux, 2007), mais également par l'imposition d'une « conception politique » de la question du sans-abrisme (Lascoumes et Le Gallès, 2007, p.74). En effet, cette action, de par sa forme « spectaculaire », s'est offerte comme un cadre propice à la médiatisation, mais a aussi cherché à se distinguer d'une construction caritative du problème du sans-abrisme.

Un autre élément notable dans l'action des EDQ est le fait que les revendications portées, notamment au sein de la « Charte du canal Saint-Martin pour l'accès de tous à un logement » (2006), concernent à la fois la question du logement, largement investie par d'autres mouvements au cours des décennies précédentes, mais également celle de l'hébergement, notamment d'urgence, pointant les limites et effets pervers du dispositif d'aide aux personnes sans abri. Sur les six articles qui composent la Charte, et bien que celle-ci, dans son intitulé, parle d'un « accès de tous à un logement », deux concernent directement la question de l'hébergement :

- Article 1 : Ouvrir les structures d'hébergement 24H/24H, 365 jours par an, et humaniser les conditions d'accueil.
- Article 2 : Fini le renvoi à la rue ! Tout accueil en hébergement doit mener à une solution stable.

Ces deux premiers articles réclament des transformations notables de l'offre d'hébergement dont les conditions d'accueil conduisent « beaucoup de personnes sans domicile fixe » à refuser

d'y aller, et dont la pratique de « répétition de ruptures [...] décourage et casse tant de personnes, ruine leur santé et les met en danger ».

Cette critique de l'offre d'hébergement est assez rare dans le cadre de mobilisations en faveur des sans-abri. Comme le note Julien Damon, les années 1990 ont connu un certain nombre de mobilisations concernant les sans-abri et ont pu bénéficier d'un fort écho médiatique. Ce fut notamment le cas d'actions conduites par le DAL ou encore par le Comité des sans-logis. Parmi ces mobilisations qui ont pu prendre la forme d'occupations de bâtiments vacants appartenant à de grands groupes industriels ou financiers ou encore de campements dans l'espace public, les critiques et les revendications ont plutôt été centrées sur la question du logement : difficultés d'accès au logement des personnes pour différents motifs, et volonté de trouver des logements pour les personnes concernées impliquées dans les actions (Damon, 2002b). Les mobilisations ou manifestations dans l'espace public visant l'offre d'hébergement ont été beaucoup plus rares. Plus largement, les critiques publiques à l'égard du champ des services qui composent le dispositif Accueil-Hébergement-Insertion¹ (AHI), ont bien souvent été le fait des acteurs associatifs eux-mêmes, reprochant à l'État son manque d'implication, le manque de moyens dédiés afin de répondre à une problématique croissante, ou encore les difficultés pour que les personnes hébergées accèdent au logement, mais étant rarement critiques sur la nature et la qualité de l'offre proposée au sein du champ (Maestracci, 2015²).

Pour ces différentes raisons, et sans nier les critiques qui ont pu lui être adressées, notamment sur les décalages entre les principes affichés et la réalité concrète de son déroulement (Graeff, 2007), l'action des EDQ représente un mouvement social assez classique dans sa forme, cherchant à interpeler et à agir sur l'offre sociale d'hébergement et l'effectivité du droit au logement. En ce sens, il nous semble être un ancrage intéressant pour ouvrir la discussion sur l'éventuelle nature politique des comportements individuels des personnes sans abri vis-à-vis de l'offre sociale d'hébergement. Car il est intéressant de constater que ces critiques, adressées à une partie du dispositif AHI, qui prennent une dimension politique à l'occasion de la mobilisation du canal Saint-Martin, se retrouvent dans les propos de personnes pour justifier de leur non-recours volontaire à cette offre sociale, et conduisent généralement à une tout autre interprétation de la signification de leurs discours et d'autres conséquences.

Alors que le problème public du sans-abrisme a pris place dans l'agenda politique au cours des années 1980-90 et a vu se développer et s'étoffer l'offre sociale afin d'y apporter des réponses (*policies*), la question de la politisation des sans-abri (*politics*) a plus de difficultés à émerger. Le cadre des relations des sans-abri avec l'offre sociale nous semble ici propice pour discuter de l'éventuel caractère politique des comportements de non-recours par non-demande ou par refus de l'offre, dans la perspective ouverte par la sociologie plurielle des comportements politiques (Fillieule, Haegel, Hamidi et Tiberj, 2017). Alors qu'à l'instar de la mobilisation des EDQ, différentes mobilisations collectives *pour et par* les sans-abri ont eu lieu au cours des dernières décennies et ont été considérées comme des manifestations politiques, les comportements individuels de non-recours par non-demande ou par refus de l'offre ne sont pas considérés comme tels. Différents éléments peuvent concourir à cette distinction. Tout d'abord, le caractère même du non-recours induit une potentielle « invisibilité » pour les pouvoirs

¹ Le dispositif AHI rassemble les différents services et actions de l'urgence sociale, de l'hébergement d'insertion et du logement accompagné. Ce dispositif a été défini dans un premier référentiel en 2005, « Référentiel national Accueil, hébergement, insertion », document publié par le Ministère délégué à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion, mars 2005 ; Ce référentiel a été modifié par la circulaire n° DGCS/1A/2010/271 du 16 juillet 2010 relative au référentiel national des prestations du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion.

² Précisons que Nicole Maestracci a été la présidente de Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), principale fédération des associations d'hébergement en France, de 2004 à 2012.

publics. Le non-recours peut ainsi prendre la forme d'une interaction indirecte ou à distance avec l'offre sociale et peut ne pas être identifié par l'institution. En outre, le caractère individuel de ce comportement peut participer à une forme d'individualisation de ses raisons ou de ses causes, limitant potentiellement la portée de sa signification. Enfin, on peut interroger une troisième dimension qui concerne la légitimité politique des sans-abri. Leur expression, quelle que soit sa forme, est-elle considérée comme légitime par les institutions et les pouvoirs publics ?

En nous appuyant sur une recherche s'intéressant à la situation des personnes qualifiées de « grands exclus »³ et à leurs (non-)relations à l'offre sociale et plus précisément aux droits à l'hébergement et au logement⁴, nous souhaitons ici voir dans quelle mesure, certains comportements de non-recours volontaires par non-demande ou par refus de l'offre proposée, peuvent renvoyer à des formes de comportements politiques. La notion de non-recours renvoie à la situation d'une personne qui, en tout état de cause, ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre (Warin, 2010). L'Observatoire des non-recours aux droits et aux services (Odenore) distingue quatre types de non-recours : la non-connaissance, la non-réception, la non-proposition et la non-demande (Warin, 2016). Dans le cas de ce dernier type, qui sera au cœur de notre questionnement sur l'éventuel caractère politique du non-recours, l'offre est connue par la personne, mais n'est pas demandée. La non-demande questionne la pertinence de l'offre et renvoie aux raisons suivantes : désintérêt pour le contenu de l'offre ; calcul coût-avantage ; non-concernement ; désaccord avec les principes de l'offre ; logique d'honneur ; stigmatisation associée à l'offre ; lassitude ou découragement liés à des rapports compliqués avec l'institution. Les motifs peuvent ainsi être très différents, mais s'expliquent en partie par une opinion portée sur l'offre. Nous nous intéresserons ici aux formes volontaires ou actives de la non-demande.

Dans un premier temps, nous examinerons ce qui se joue dans ce type d'interactions particulières entre les « grands exclus » et le réseau assistantiel, afin de voir en quoi la non-demande ou le refus de l'offre peuvent être considérés comme des formes d'expressions individuelles de nature politique sur l'offre sociale. Nous chercherons ensuite à mettre ces comportements en lien avec d'autres formes de comportements politiques non conventionnels pour envisager le fait que certaines formes de non-recours par non-demande pourraient en relever. Nous concluons enfin sur les limites de ces formes de comportements dans le cadre

³ Le terme « grand exclu », bien qu'il n'ait été que très peu employé dans les textes officiels, a néanmoins une histoire forte dans le champ du social, et particulièrement de l'urgence sociale où les « grands exclus » ont notamment constitué le public cible original du Samusocial. Aux dires des professionnels rencontrés, les personnes qui rejoignent cette catégorie sont souvent comme les « les plus en difficultés », rencontrant bien souvent d'importantes problématiques sociales et sanitaires, à la rue depuis de nombreuses années, et pour lesquelles les perspectives de réinsertion sociale semblent très éloignées, voire illusoire. En fonction des territoires, cette catégorie peut prendre des noms différents : « grands précaires », « grands marginaux », « exclus des exclus », etc. Ces différentes catégories sont encore très présentes actuellement. Nous employons donc ici le terme « grand exclu » pour désigner sous un terme générique les différentes catégories produites par les acteurs du champ social et renvoyant à cette définition.

⁴ Cette communication s'appuie sur un travail de recherche réalisé dans le cadre d'une thèse de doctorat en science politique. Cette recherche a été effectuée entre 2012 et 2016, sur différents territoires en France (Paris, Marseille et Grenoble). La majeure partie des éléments mobilisés dans le cadre de cette communication sont issus d'observations et d'entretiens semi-directifs réalisés au sein de structures d'hébergement et d'accompagnement de différents types, mais ayant pour caractéristique commune le fait d'être identifiées sur le territoire comme accueillant des « grands exclus ». 30 entretiens ont été réalisés auprès de ces personnes « désignées comme grand-e-s exclu-e-s ». 50 ont été réalisés avec des professionnels au sein de ces structures, mais également avec des responsables institutionnels ou têtes de réseaux, et des personnes chargées de l'administration de l'offre au niveau territorial (Services intégrés d'accueil et d'orientation).

des relations singulières qui existent entre les « grands exclus » et l'offre sociale qui leur est dévolue, et sur les éventuelles conditions nécessaires pour que la non-demande ou le refus de l'offre sociale puissent être reconnus comme des formes de comportements politiques en tant que tels.

Interactions, recours et non-recours à l'offre du réseau assistantiel

Le champ de l'AHI s'est progressivement constitué et consolidé au fil des années 1980 et 1990, pour finalement devenir un dispositif complexe pensé dans la logique d'un continuum de prise en charge, qui envisage qu'une personne à la rue va passer progressivement des dispositifs de l'urgence sociale vers ceux de l'insertion pour accéder finalement à un logement personnel. Pour les « grands exclus », le continuum ou parcours d'hébergement s'arrête bien souvent précocement du fait notamment de « logiques d'écroulement » (Damon, 2002a) et l'offre sociale à laquelle ils ont accès dans les faits se résume généralement à l'urgence sociale et ses différents dispositifs. L'articulation des différents services de l'urgence sociale constitue un véritable réseau assistantiel dispersé à travers le territoire, constituant en quelque sorte « un cadre d'expérience totale » (Pichon, 1996). De jour comme de nuit, les différents services sont censés s'articuler afin de répondre prioritairement aux besoins de survie des personnes sans abri : se nourrir, se laver, se soigner et dormir à l'abri. La majeure partie de ces services de l'urgence sociale fonctionnent sur le principe des « droits quérables » où, pour bénéficier de l'offre sociale, il faut formuler une demande (accueils de jour, 115⁵, services sociaux spécialisés, etc.). Dans ce cadre, la non-demande peut demeurer « invisible » pour l'institution si elle ne cherche pas à s'interroger sur l'absence d'une partie du public ciblé. Une autre part des dispositifs de l'urgence sociale a été développée dans un souci de chercher à toucher les personnes considérées comme les plus éloignées ou les plus vulnérables (Noblet, 2016, p.164). C'est en particulier le cas de la démarche d'aller-vers (*outreach work*), qui participe d'une transformation du cadre de l'interaction entre l'usager et l'offre sociale en déplaçant le « guichet » social, allant à la rencontre du public dans la sphère publique. Dans le cadre de ces interventions consistant à l'origine à aller à la rencontre des personnes considérées comme les plus éloignées de l'offre sociale, les équipes mobiles d'aide (EMA) proposent un mode d'action singulier qui, dans le cadre d'une « éthique du proche » (Céfaï et Gardella, 2011,), va adopter des postures d'attention et de reconnaissance pour entrer en lien avec les personnes à la rue et tenter de les « persuader » d'aller se faire soigner, de se nourrir, ou de s'abriter. Dans ces interactions entre les personnes sans abri et ces équipes qui visent justement à remédier à une forme de non-demande, le refus d'aide n'est pas rare, particulièrement lorsqu'une proposition d'hébergement d'urgence collectif est formulée (Gardella, Le Mener, 2009). Dans les faits, celui-ci conduit à une situation de non-recours *in fine*. Pourtant, la formulation du refus dans ces interactions est très différente de la non-demande, car il n'est ici pas possible de ne pas demander. L'offre s'impose en quelque sorte, et place l'usager dans un cadre au sein duquel, face à un choix binaire, l'acceptation ou le refus des propositions qui peuvent lui être formulées sont les seules options.

Les personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête, contrairement au discours entretenu sur l'éloignement des « grands exclus » vis-à-vis de l'offre publique confinant à une forme de « non-recours total », ont été en lien avec une partie de l'offre sociale leur étant destinée durant la majeure partie de leurs parcours à la rue. Elles ont généralement bien perçu ses possibilités,

⁵ Le 115 est un numéro de téléphone départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans abri. Il a notamment des missions d'écoute et d'orientation vers les services accessibles, notamment vers l'hébergement d'urgence.

mais également ses limites, et expliquent qu'elles peuvent avoir des recours différenciés selon les dispositifs. Comme le souligne Philippe Warin faisant référence à la figure de « l'idiote rationnel » (*rational fool*) « les comportements des allocataires, assurés, bénéficiaires, ou usagers de toutes sortes, ne sont pas ceux d'idiotes rationnels qui recourent à des droits à prestations parce qu'ils seraient forcément intéressés par leur gain ou tout simplement captifs d'une offre qui sans être forcément monopolistique devrait s'imposer comme réponse évidente à leurs besoins » (Warin, 2016, p.163).

Le cas de Bernard – la cinquantaine passée, hébergé dans un centre d'hébergement depuis trois ans après un parcours de rue de près de quinze ans – est ainsi intéressant pour illustrer ces relations différenciées et choisies à l'offre sociale. Il explique avoir très peu sollicité les structures d'aides pendant sa période à la rue. Pourtant, il décrit dans l'entretien les services proposés à l'échelle de la ville :

« Voilà, disons que, tu as beaucoup d'associations dans [grande ville française] où, où on aide les gens de la rue. De toute façon, il faut être franc, et moi je l'ai toujours dit, et ça, on peut pas me dire le contraire. A [grande ville française] tu ne peux pas mourir ni de faim, et être sale tous les jours. C'est impossible. [Grande ville française] est quand même une ville qui ouvre aux gens comme nous des douches, alors, je ne sais pas sur les huit ou 10 douches qui sont ouvertes. [...] Te nourrir, c'est quelque chose qui est... bon, il n'y a pas que la mairie de [grande ville française], ou que [association au sein de laquelle il est hébergé] qui ont des structures avec lesquels ils travaillent, mais tu manges matin, midi et soir à [grande ville française] tous les jours, gratuitement, donc... c'est quand même... faut tirer le chapeau à la mairie de [grande ville française] pour ce qu'ils font à ce niveau-là. Et puis, maintenant il y a plein d'aides, quand même. »

On le constate, Bernard, à l'image de la grande majorité des personnes rencontrées au cours de notre enquête, connaît très bien l'offre accessible. Il va même jusqu'à saluer le travail effectué pour mettre à disposition des personnes sans-abri un certain nombre de services. Pourtant, pendant des années, il a refusé d'y faire appel, ne voulant pas être considéré comme un « assisté ». Il insiste sur ce point lorsqu'il explique pourquoi il a refusé pendant très longtemps de demander le RMI puis le RSA. Ses motivations semblent à première vue éminemment personnelles, fondées sur des principes :

« Toute la période de ma vie, j'ai jamais été assisté. Ça fait un peu plus de trois ans et demi que je touche le RSA, mais ça me rend malade ! Ça me rend malade. Parce que j'ai jamais été de toute ma vie... jamais touché le chômage alors que j'ai travaillé toute ma vie à part mes années de rue. Mais je n'ai jamais, voilà. »

Plus loin dans l'entretien, il aborde la question sous une autre dimension et son discours prend une tournure bien plus politique :

« Alors quand tu es SDF, on te donne le RSA, on te dit : « Voilà on vous donne le minimum pour vivre. Donc 499 €, enfin 500 € aujourd'hui ». Alors OK. Et puis on te dit : « Oui, mais il faut payer vos amendes, vos machins ». Non. Soit je trouve, on trouve une autre solution. On dit bon ben voilà, les contraintes par corps. Moi j'ai connu ça, les contraintes par corps[...]. On demande aux gens ce que vous faites un travail d'intérêt général pour payer vos dettes. Je parle pas des dettes de justice hein. Je parle que des dettes comme ça de, de tribunal de police, ou des conneries ou machin. Mais on donne pas le RSA aux gens pour payer des amendes. Ça tient pas debout quoi. Y qu'en France qu'on voit ça. Non, mais c'est, c'est, c'est ignoble. »

Cet extrait permet de constater l'expression de principes moraux (ne pas vouloir être assisté), de désaccords avec ce que Bernard considère comme des incohérences du système d'aide, ne se privant pas de formuler des préconisations pour les résoudre.

Le discours d'Hakim – homme de 38 ans, désormais hébergé dans une structure sociale – nous permet d'aborder une autre dimension de la construction d'une opinion sur l'offre sociale. Tout comme avec Bernard, nous avons pu constater sa forte connaissance du maillage des structures d'aides. Il cite au fil de l'entretien des dizaines de noms d'associations en précisant les services qui y sont accessibles. Durant la période de près de dix ans au cours de laquelle il a été sans-abri, et toujours au moment de l'entretien alors même qu'il était hébergé depuis près de deux ans, il continuait d'ailleurs à aller manger dans différents « restaurants sociaux » ou lieux d'accueil de jour. Il a également conservé sa domiciliation au sein d'un accueil de jour qu'il a longtemps fréquenté. S'il a connu de nombreuses structures et a une opinion généralement précise sur chacune d'elles, il a également refusé de recourir à un certain nombre d'entre elles, en particulier les centres d'hébergement d'urgence collectifs. Il explique ainsi comment il a cherché à se tenir à l'écart d'un certain nombre de dispositifs pour ne pas se voir proposer des solutions indignes ou inadaptées :

Et, sur les moments où toi, tu étais à la rue, tu voyais un peu les équipes mobiles ou les trucs comme ça ?

H : Non, non, non.

Ouais ?

H : Non, non. Je me mélangeais pas avec ça moi. Ouais, les équipes mobiles, le SAMU social... Non, non, non. À la rigueur, des fois, j'allais manger aux Restos du Cœur, [...]... voilà.

[...]

H : [...] Parce que je savais qu'est-ce qu'ils allaient me faire, quoi. Ils allaient m'orienter vers des trucs que je connais, et que j'ai déjà entendu que c'est pas bien, quoi.

Et genre quoi par exemple ?

H : Ben, genre, quand tu les appelles, même le 115, quand des fois j'appelais le 115, ils me mettaient à [grand centre d'hébergement d'urgence]. C'est un entrepôt, il y a 400 bonhommes par nuit, hein. Ça arrive par bus, et tout. Non, non, merci. Tu vois. Sinon, je dormais dehors, à gauche à droite. »

Au-delà de son expérience personnelle, c'est également par son réseau social qu'il s'est forgé son opinion sur les différents dispositifs qui composent l'offre sociale :

H : Ah ouais, laisse tomber. C'est une galère, non, non. C'est des trucs comme ça, crades, tu te fais voler tes papiers, tu te retrouves le matin, y a plus de baskets... ah ouais... t'attrapes des poux, la galle, non. Pour ça la plupart des mecs, ils préfèrent dormir dehors, hein. A ouais, parce que ils le font une fois, deux fois, trois fois, après ils en ont marre, hein. Ils savent comment c'est rodé le foyer, quoi. Ah ouais, ils savent comment c'est rodé, hein.

Et toi tu dis, enfin sur ces endroits-là, tu n'y es pas allé toi ?

H : Non. Non. On m'a raconté. On m'a raconté. Moi, je croyais pas au début. Je dis : « c'est pas possible, vous me racontez de la pute ». Et après, c'est vrai. Moi, j'ai été par curiosité en fait.

Ah ouais ?

H : Tu vois, ah ouais, par curiosité. Par curiosité. Et c'était vrai. Quand j'ai vu de mes yeux, j'ai dit : « Ouais vous avez raison les gars, c'est comme ça ».

Les usagers potentiels de ces différents services peuvent échanger sur la nature et la qualité de ceux-ci. L'exemple d'Hakim nous montre comment l'opinion sur l'offre sociale peut ainsi se construire ou se forger dans le cadre des sphères de socialisation de la rue. La manière dont s'opère la socialisation au sein des mondes sociaux de la rue peut prendre des formes aussi variables que les populations sans abri sont hétérogènes. Néanmoins, de nombreux travaux soulignent la manière dont la découverte de « la zone » ou de la vie à la rue et des ressources accessibles, se fait bien souvent par l'entremise de personnes plus « expérimentées » qui vont guider la personne nouvellement sans abri à trouver ses repères ou à prendre les bons réflexes. La découverte des « bonnes adresses » comme les avertissements sur les lieux à éviter fait partie de cette phase d'initiation. Issues d'une expérience directe ou de la circulation des informations au sein du réseau social, les opinions que se forment les personnes sur les dispositifs les conduisent à ne pas y recourir ou à y faire appel le moins fréquemment possible. Bernard explique par exemple pourquoi il a refusé un centre d'hébergement, bien que gratuit, du fait de l'accueil collectif :

Y a des choses qui existent. Qu'est-ce qui fait que tu n'as pas sollicité des services d'hébergement, euh...

B : Alors, on m'a fait plein de propositions, moi, la... comment ça s'appelle ? La [service d'accompagnement social spécialisé] m'avait fait plein de propositions. Madame M., ça fait quatre ans qu'elle me suit, elle me connaît aussi bien que S. [sa référente sociale]. Madame M., un jour, elle me propose [un centre d'hébergement d'urgence collectif]. Centre d'hébergement gratuit. Donc là, tu touches ton RSA, ils ne demandent même pas un centime. [...]. Cinq par chambre. Donc, je lui ai téléphoné le soir, je lui ai dit à madame M. : « Non madame M., je peux pas moi. Moi, je veux un truc tout seul. ». « Mais y a pas de structure pour les gens seuls ». Donc voilà.

Bernard a finalement attendu plus de dix ans avant de se voir proposer une chambre individuelle dans un centre d'hébergement, qu'il a acceptée et dans laquelle il vit depuis, dans l'attente d'une attribution de logement social.

Ces différents extraits nous permettent d'attester que le refus de l'offre ou la non-demande sont le fruit d'une opinion sur l'offre. Les personnes ont des raisons, des justifications, s'appuient sur une expérience personnelle ou partagée par d'autres, et dépassent le cadre de la seule dimension individuelle. Les éléments apportés par les témoignages de Hakim et Bernard rejoignent largement ceux invoqués par les EDQ en 2006. Comme l'indique Philippe Warin, « le rapport direct aux politiques et systèmes de protection nourrit les représentations que les citoyens ont de l'État social et préside aussi à la formation des jugements politiques » (Warin, 2016, p.157). En ce sens, et bien que ces opinions ne soient pas nécessairement exprimées, il nous semble intéressant de voir en quoi ces comportements et les arguments qui viennent les soutenir peuvent s'apparenter à des formes reconnues de comportements politiques.

Le non-recours, un comportement politique ?

Dans un ouvrage récent, Philippe Warin ouvrait la discussion sur le fait de considérer la non-demande comme « un comportement à dimension politique ». Pour lui, le non-recours par non-demande apparaît comme politique dans la mesure où il vient exprimer un jugement porté sur

l'offre publique, mais ne saurait être un comportement politique « au sens où il ne s'inscrit pas dans les pratiques sociales qui formalisent habituellement les comportements politiques. » (Warin, 2016, p.157-158).

Il nous semble quant à nous que la non-inscription dans les formes habituelles des comportements politiques n'est pas en soi l'élément qui empêche de penser la non-demande ou encore le refus de l'offre comme des comportements politiques. Le caractère pluriel des formes de comportements politiques (Fillieule, Haegel, Hamidi et Tiberj, 2017) nous invite à examiner en quoi les comportements de non-demande ou de refus de l'offre sociale peuvent s'apparenter à d'autres formes de comportements politiques non conventionnels (Mayer, 2010, p.271). Deux dimensions nous occupent ici : premièrement, celle qui vient interroger le caractère potentiellement politique des raisons qui conduisent les personnes à ne pas recourir à l'offre sociale ; secondement, celle qui interroge la forme de l'action ou du comportement, en l'occurrence du non-recours par non-demande ou par refus de l'offre, comme pouvant être considérée ou non comme une forme de comportement politique non conventionnel.

Concernant la première dimension, l'homologie entre les raisons invoquées par les personnes interrogées pour expliquer leurs comportements de non-recours ou de refus et les revendications de la Charte du canal Saint-Martin est en soi intéressante, dans la mesure où celle-ci a été à la fois un support d'interpellation public, médiatique et politique pour les EDQ, mais aussi un objet de négociations politiques avec les plus hautes autorités de l'État. Ceci permet de voir en quoi la description de ces raisons conduisant potentiellement à des comportements de non-recours à l'offre publique telle qu'elle était alors proposée a pu être l'un des leviers des transformations politiques qui s'en sont suivies, notamment le Plan d'action en direction des sans-abri, première mesure politique après l'action des EDQ visant notamment à répondre aux articles 1 et 2 de la Charte. Le rapport remis l'année suivante par Etienne Pinte sur l'hébergement d'urgence et l'accès au logement ne fera qu'étoffer ces constats et critiques. Si la question du refus de l'offre ou de la non-demande n'est pas explicitement mentionnée, E. Pinte indique qu'il « n'est pas possible de dissuader les personnes de dormir dans la rue si les conditions d'hébergement qui sont offertes dans les structures ne garantissent pas un minimum d'intimité et de sécurité » (Pinte, 2008, p.55). Alors que la « question SDF » est une question politique depuis les années 1990, la question des conditions d'hébergement de ces derniers peut également être considérée comme telle.

Compte tenu de cela, le fait qu'une partie des comportements de non-demande ou de refus de l'offre soit motivée par ces raisons, on peut considérer que les éléments qui empêchent la reconnaissance de ces comportements comme politiques est à chercher à un autre niveau. Le caractère formel de l'action ou du comportement pourrait ainsi être l'un des éléments qui empêcheraient de concevoir la non-demande ou le refus comme des comportements politiques. Certes, la non-demande et le refus de l'offre peuvent sembler très éloignés des comportements politiques conventionnels tels que le vote ou les relations avec les élus (Mayer, 2010, p.271). Pour autant, la sociologie des comportements politiques s'intéresse depuis bien longtemps à d'autres formes de comportements, « non conventionnels », regroupant une pluralité de formes d'actions aussi diverses que les mouvements sociaux collectifs comme les manifestations, mais également des formes plus individuelles telles que l'abstention ou la consommation éthique de type boycott ou buycott (Braconnier, 2017 ; Balsiger, 2016 ; Balsiger, 2017). En outre, des comportements collectifs considérés comme des formes conventionnelles de l'expression politique comme le vote peuvent ne pas être investi politiquement, comme le note Céline Braconnier, s'appuyant notamment sur les travaux de Michel Offerlé et Alain Garrigou (Braconnier, 2017 ; Offerlé, 2007, Garrigou, 2002). On constate donc la complexité des comportements politiques de type conventionnel, la diversité des formes que peuvent prendre

les comportements politiques non conventionnels, mais également le fait que le caractère individuel de l'action ne soit pas, en soi, un critère excluant. En ce sens, le non-recours pourrait légitimement être rapproché des comportements abstentionnistes, ou de « non-vote » (Braconnier et Dormagen, 2014), au risque de se heurter aux mêmes difficultés de reconnaissance publique, mais aussi institutionnelle. Nonna Mayer cite à ce propos René Rémond dans la préface du livre d'Alain Lancelot (1968) :

« Ce retrait sous différentes formes (non-inscription, abstention, vote blanc ou nul) a été longtemps moins étudié que le vote. Sans doute, comme le suggère René Rémond dans sa préface à l'étude pionnière d'Alain Lancelot, *L'abstentionnisme électoral en France* (1968), « parce qu'il ne semblait pas que des phénomènes par définition négatifs puissent faire l'objet d'une investigation positive », et parce que l'abstention « avait aussi contre elle la moralité civique : le fait de se tenir en dehors des consultations électorales trahissait un état éminemment répréhensible d'indifférence à l'égard de la société politique (Lancelot, 1968, p. IX) » (Mayer, 2010, p.173).

Un comportement politique « hors cadre », ou un cadre qui exclut le politique ?

Dans le cas des comportements de non-demande ou de refus de l'offre, la position de « retrait » participe sans doute à la difficulté de concevoir leur caractère potentiellement politique. La dimension morale qu'évoque René Rémond joue sans doute aussi son rôle. Ces formes de contestations individuelles vis-à-vis d'une partie de l'offre sociale sont considérées par les intervenants sociaux – qui en sont les observateurs potentiels (non-demande) ou les récepteurs directs (refus de l'offre) – comme les signes d'une non-adhésion aux principes du continuum de prise en charge ou comme les symptômes attestant d'une incapacité à agir de manière rationnelle par et pour soi (Emmanuelli, 2009 ; Declerck, 1995 ; Quesemand-Zucca, 2007 ; Mercuel, 2012). Dans le cadre des relations multiples entre les sans-abri et le réseau assistantiel, la non-demande ou le refus de l'offre sont ainsi perçus comme des comportements réfractaires banalisés qui viennent renforcer le discours sur l'éloignement de ces publics vis-à-vis de l'offre sociale. Il nous semble ainsi que le cadre d'interactions particulier que propose l'offre sociale à destination des « grands exclus », de par la définition du public ciblé et de ses attributs (largement négatifs), mais aussi les principes qui fondent l'action (satisfaire en urgence aux besoins primaires et vitaux), n'offre pas la possibilité d'une expression politique. Ainsi, les raisons des sans-abri, bonnes ou mauvaises (Damon, 2002a), demeurent bien souvent « inaudibles ». Comme le soulignent Nonna Mayer et Céline Braconnier, rares sont les « « moments de folie » où l'apathie cède la place à la révolte » (Braconnier, Mayer, 2015, p.28). En ce sens, l'action des EDQ tout comme les autres mobilisations à caractère politique impliquant des sans-abri demeurent des événements rares au cours desquels, par le truchement d'une action collective et médiatique, les opinions individuelles sur l'offre sociale trouvent une occasion de s'exprimer dans la sphère publique, au-delà des seules interactions avec le réseau assistantiel de l'AHI. Il nous semble ainsi que l'un des principaux éléments qui concourent à la non-reconnaissance du caractère politique de la non-demande ou du refus de l'offre est à chercher au niveau du cadre de réception de ces comportements proposé par l'institution. Les difficultés observées à l'échelle du terrain pour mettre en œuvre les instances de participation des usagers au sein des dispositifs (alors même que celles-ci sont inscrites dans les textes depuis 2002⁶), ou pour que ces instances dépassent la seule dimension consultative, sont des indices qui démontrent en quoi l'institution sociale a encore beaucoup de difficultés à concevoir la capacité des usagers à pouvoir participer à une forme de coproduction des politiques publiques.

⁶ LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Si les créations récentes du 8^e collège du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et du Conseil national des personnes accueillies ou accompagnées (CNPA) ont permis de faire exister aux plus hauts niveaux de l'État la parole de ces usagers, apportant leurs expériences et leur expertise afin de participer à la définition des politiques publiques et à leur évaluation, ces instances nationales ne doivent pas masquer une réalité de terrain où les sans-abri se retrouvent majoritairement exclus du politique.

BIBLIOGRAPHIE

BALSIGER Philip (2016), « Moral Struggles in Markets: The Fight Against Battery Cages and the Rise of Cage-Free Eggs in Switzerland », *European Journal of Sociology*, n°57/3, p. 419-450

BALSIGER Philip (2017), « La consommation engage », in FILLIEULE Olivier, HAEGEL Florence, HAMIDI Camille, TIBERJ Vincent (dir.), 2017, *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu votes, elle cherche...*, Les Presses de Sciences Po, p. 193-214

BRACONNIER Céline, DORMAGEN Jean-Yves (2014), « Une démocratie de l'abstention. Retour sur le non-vote et ses conséquences politiques lors des scrutins municipaux et européens de 2014 », *Hérodote*, 2014/3 (n° 154), p. 42-58.

BRACONNIER Céline, MAYER Nonna (dir.) (2015), *Les inaudibles – Sociologie politique des précaires*, Les Presses de Sciences Po

BRUNETEAUX Patrick (2007), « L'efficacité symbolique du campement de SDF au bord du canal Saint-Martin », in BRUNETEAUX Patrick (dir.) (2007), *Les enfants de don Quichotte*, Presses Universitaires de Vincennes, coll. Culture et Société, p. 57-83

CEFAÏ Daniel et GARDELLA Edouard (2011), *L'urgence sociale en action*, La Découverte

DAMON Julien (2002a), La question SDF. Critique d'une action publique, Presses Universitaires de France, Collection Le lien social

DAMON Julien (2002b), « Les mobilisations et protestations collectives en faveur des SDF : quelques jalons dans l'histoire récente », *Revue française des affaires sociales*, 2002/2, La documentation française, p. 7-22

DAMON Julien (2002c), « Des raisons individuelles de la mobilisation collective de SDF », *Revue française des affaires sociales*, 2002/2, La documentation française, p. 65-80

DECLERCK Patrick (2001), *Les naufragés, avec les clochards de Paris*, Plomb, Collection Terre Humaine

EMMANUELLI Xavier (2009), « Oui, il existe un syndrome de la grande exclusion », *La Presse Médicale*, tome 38, n° 11, novembre 2009, p. 1557-1559

FILLIEULE Olivier, HAEGEL Florence, HAMIDI Camille, TIBERJ Vincent (dir.) (2017), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu votes, elle cherche...*, Les Presses de Sciences Po

GARDELLA Edouard, LE MENER Erwan (2008), *Projet de recherche sur le « refus » d'hébergement des personnes sans-abri*, Observatoire du SAMU Social de Paris

GARRIGOU Alain (2002), *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848 -2000*, Le Seuil

GRAEFF Lucas (2007), « La maîtrise corporelle du « bon pauvre » médiatique : entre mobilisation et disqualification », in BRUNETEAUX Patrick (dir.) (2007), *Les enfants de don Quichotte*, Presses Universitaires de Vincennes, coll. Culture et Société, p. 85-102

LASCOUMES Pierre et LE GALLES Patrick (2007), *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin

MAESTRACCI Nicole (2015), « Les rapports entre pouvoirs publics et associations dans le champ social et médico-social », in BASTIDE Jean, BERNARDOT Marie José, BERTAUX Roger et SCHARFF Pierre (dir.) (2015), *Ethique, laïcité, engagement. Enjeux de société et formations sociales*, Presses Universitaires de Nancy.

MAYER Nonna (2010), *Manuel de sociologie des comportements politiques*, Ed. Armand Colin, Collection U Sociologie

MERCUEL Alain (2012), *Souffrance psychique des sans-abri. Vivre ou survivre*, Odile Jacob

NOBLET Pascal (2010), *Pourquoi les SDF restent dans la rue*, Editions de l'Aube

NOBLET Pascal (2016), *Dysfonction publique. L'État social vu de l'intérieur*, Lemieux éditeur

OFFERLE Michel (2007), « Capacités politiques et politisation. Faire voter et voter, XIX^e-XX^e siècles », *Genèses*, Point critique, septembre

PICHON Pascale (1996), « Survivre le jour et la nuit. La préservation de soi face au circuit d'assistance », *Politix*, vol. 9, n° 34, Deuxième trimestre 1996, p. 164-179

PINTE Etienne (avec L. CHAMBAUD et I. ROUGIER) (2008), « L'hébergement d'urgence et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées », rapport de mission auprès du Premier ministre, p. 55

QUESEMAND-ZUCCA Sylvie (2007), *Je vous salue ma rue : Clinique de la désocialisation*, éd. Stock, Collection Un ordre d'idées

WARIN Philippe (2010), *Le non-recours : définition et typologies*, Working paper de l'Odenore.

WARIN Philippe (2016), *Le non-recours aux politiques sociales*, Presses Universitaires de Grenoble, Collection Libres Cours Politique